

Date de dépôt : 25 mai 2016

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Daniel Sormanni : Entrée en formation, test impitoyable

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 mai 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les doyens du CTP, Centre de la transition professionnelle, et les jeunes en recherche d'apprentissage se trouvent confrontés aux difficultés grandissantes pour réussir les tests d'entrée en formation, notamment ceux en difficulté scolaire ou en rupture.*

*En exemple cette semaine, au CTP, de nombreuses situations d'intégration se trouvent péjorées pour une seule raison : **l'augmentation par les associations professionnelles de la norme de réussite au test EVA.***

*En effet, les métiers d'assistant-e-s en pharmacie, ainsi que d'assistant-e-s dentaires, ou les métiers liés à l'électricité (monteur, installateur) pour ne parler que de ceux-ci, ont durci la norme (seuil du % de réussite) pour l'entrée en formation initiale.*

*On est donc avec des élèves qui ont fait un stage de longue durée rémunéré, que les patrons veulent engager, qui ont su convaincre par leurs qualités et personnalités, qui ont parfois déjà signé le contrat de formation, empêchés de démarrer leur formation à la rentrée prochaine pour un manque de points en français ou en mathématiques.*

*On peut bien inventer les systèmes scolaires que nous voulons si plusieurs années de travail sont ruinées par la simple décision de relever de 10-15% le taux de réussite au test, ainsi plus aucune chance de placer en entreprise des jeunes compétents dans l'activité mais qui restent fragiles scolairement.*

*Il faut convaincre les associations patronales de laisser le libre choix aux employeurs d'engager les profils adaptés à leur pratique en tenant compte de la globalité de l'employé (ou apprenti). Ne pas se fier uniquement au niveau math et français.*

*Chacun se rend compte que ces deux compétences sont importantes mais ne font pas un employé complet. La réflexion doit aussi se faire là, au niveau patronal.*

*L'intégration dans le monde du travail est en fonction des places disponibles, et la barrière des tests devient de plus en plus infranchissable.*

*En conséquence, de nombreux jeunes auraient été engagés et ne le seront pas uniquement pour cette raison : **un test devenu plus sélectif !***

*De très nombreux élèves passent par le CTP, majoritairement en provenance du CO, et seraient en rupture sans cette possibilité d'année supplémentaire.*

*On peut aussi les diriger vers des écoles privées pour des remises à niveau, notamment par une 12<sup>e</sup> année.*

***En résumé : L'augmentation des normes issues du test EVA empêche des jeunes capables d'accéder à leur formation et de la réussir.***

*Le coût social de ces échecs est largement supérieur à une prise en compte des problématiques de ces échecs, par des cours de préparation, publics ou privés. D'autant qu'il y a des exemples concrets de réussite en apprentissage pour des élèves qui n'auraient pas réussi les tests cette année.*

*La réussite scolaire n'assure pas de devenir un bon employé. Un bon universitaire n'est pas forcément un bon avocat, un bon médecin ou un bon enseignant...*

*On sélectionne sans tenir compte du besoin de l'entreprise ou des qualités globales d'un postulant.*

*Le test, qui n'est pas remis en cause, devrait être formatif et informatif et non certificatif ou sélectif. Celui-ci indique un préavis, un état fiable des prérequis. Le chef d'entreprise pourra choisir en connaissance de cause son employé sans obligation de réussite imposée par l'association patronale.*

*Il faut donner la possibilité de recommencer le test EVA.*

*L'évaluation du risque lors de l'engagement appartient à l'employeur sans menace ni contrainte.*

*Quelques interrogations :*

- 1. Combien de jeunes n'ont pas trouvé une place d'apprentissage ou de formation, à la rentrée (2015), suite à un échec au test d'entrée ?*
- 2. Comment le département de l'instruction publique (DIP) entend améliorer les dispositifs de mise à niveau visant à préparer les jeunes pour entrer en formation ?*
- 3. Le DIP envisage-t-il de renforcer les moyens du CTP (Centre de la transition professionnelle), pour mieux préparer les jeunes ?*
- 4. Le DIP envisage-t-il d'utiliser la souplesse des programmes de certaines écoles privées, spécialistes des remises à niveau et des préparations aux examens d'entrée ?*
- 5. Le DIP va-t-il, de concert avec les associations professionnelles, stabiliser le taux de réussite du test à 50% et permettre aux jeunes de recommencer le test ?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le test EVA (évaluation informatisée à l'entrée en apprentissage) fournit des indications fiables et comparables aux entreprises formatrices sur les connaissances scolaires des candidats à la recherche d'une place d'apprentissage. Développé dans le cadre des travaux du conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), il constitue une alternative gratuite aux tests payants proposés par des sociétés privées.

Ci-dessous sont présentés les éléments de réponse aux interrogations formulées :

1. Le nombre de jeunes n'ayant pas trouvé une place d'apprentissage ou de formation après avoir effectué un test EVA est inconnu. Dans le cadre du processus de sélection à l'entrée en formation professionnelle, les résultats au test EVA s'ajoutent à d'autres éléments pris en compte par les employeurs tels que les résultats scolaires, la lettre de motivation, les rapports de stage, un éventuel entretien, voire des tests métiers spécifiques. La différence entre l'offre et la demande de places entre évidemment aussi en jeu.

2. Les espaces de transition dans l'enseignement secondaire II ont considérablement augmenté. Depuis les années 2000, qui ne connaissaient que les classes préparatoires de l'école de commerce et le service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), de nombreuses offres nouvelles et adaptées ont permis d'accueillir davantage de jeunes gens en difficulté sortant du cycle d'orientation. Le SCAI a été scindé en un secteur de l'accueil (ACPO) et en

un centre de la transition professionnelle (CTP), augmentant ainsi la capacité d'adaptation et d'insertion des jeunes concernés. Des classes préparatoires dédiées à l'école de culture générale (ECG) et à l'école de commerce ont été ouvertes. Des classes préparatoires professionnelles ont été créées dans les domaines de la santé, des arts, de la construction, du technique, des services, de l'hôtellerie et restauration, et enfin dans le domaine de l'horticulture. Par ailleurs, la réforme de la transition de l'enseignement secondaire I au secondaire II combinée avec la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans devraient permettre de renforcer la préparation des jeunes pour entrer en formation, en mettant l'accent sur l'orientation fondée sur le choix de l'élève, mais aussi sur le pronostic de réussite et l'accompagnement renforcé lors du processus d'orientation.

3. Le CTP connaît actuellement un taux d'encadrement de 11 élèves par classe et des soutiens de forme éducative sont venus récemment compléter son organisation. Dans le cadre de la réforme et de l'évolution de la transition, le CTP est au cœur des préoccupations, puisque cet espace de formation accueille les élèves les plus fragiles de l'enseignement secondaire II. De nouvelles mesures et des propositions d'aménagements complémentaires seront présentées au cours de cette législature.

4. L'action de l'Etat se concentre en amont de la rupture scolaire, notamment par l'amélioration de la transition professionnelle décrite plus haut. Puis, si décrochage scolaire il y a, le jeune en rupture peut s'appuyer depuis 2013 sur CAP Formations qui propose un suivi personnalisé. En janvier 2016, l'Etat a présenté un bilan positif de ce dispositif interdépartemental. C'est ainsi que ces deux dernières années il a permis à 2500 jeunes d'être pris en charge. Parmi eux, 70% sont retournés en formation et 16% en emploi. D'autres structures subventionnées complètent ce dispositif, notamment l'Université Ouvrière de Genève, Camarada pour des jeunes non francophones, ainsi que l'association des répétitoires Ajeta (ARA).

5. Les seuils de réussite au test EVA sont déterminés par les employeurs et dans certains cas les associations professionnelles qui les représentent. Les employeurs décident aussi du poids accordé au résultat dans la procédure de sélection. Sachant que les résultats du test ne sont qu'un indicateur, il n'est pas envisagé d'offrir la possibilité de repasser le test la même année scolaire.

Pour s'en tenir aux formations citées dans cette question écrite urgente, les seuils de réussite déterminés par les associations pour les assistant-e-s en pharmacie et pour les assistant-e-s dentaires sont stables et se situent autour du rendement moyen des résultats EVA toutes formations confondues (67% de réussite au français et 59% aux mathématiques en 2013 et 2014, et 71% au français et 60% aux mathématiques en 2015).

Dans les formations aux métiers de l'électricité, les seuils de l'association étaient, jusqu'ici, des seuils recommandés en fonction des différents profils d'exigences (exigences plus élevées pour la formation d'installateur électricien que pour celle d'électricien de montage). A la rentrée 2016, pour lutter contre le taux important, dans toute la Suisse, d'échec au cours de ces formations, le canton de Genève fera office de pionnier en proposant un tronc commun de deux ans aux apprentis. Ce projet pilote va simplifier la procédure d'engagement en introduisant un contrat d'apprentissage générique d'électricien. Ce n'est qu'à la fin de la 2<sup>e</sup> année de formation qu'il sera décidé, en fonction de ses résultats, si l'apprenti est orienté vers un CFC d'électricien de montage ou vers le CFC en quatre ans, plus exigeant, d'installateur électricien.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP